

Attestation sur l'honneur

Par **Carina6417**, le 11/06/2015 à 12:24

Bonjour.

Il y a quelques mois j'ai fait une attestation sur l'honneur pour quelqu'un.
Tout ce que j'ai mentionné dans cette attestation est vrai, mais j'ai appris plus sur les motivations de cette personne, et je ne veux plus qu'elle utilise cette attestation. Est-ce que je peux lui interdire de l'utiliser? Et comment il faut faire?
En vous remerciant,

Carina

Par **domat**, le 11/06/2015 à 20:39

bjr,
rien ne vous a obligé à faire cette attestation.
si vous l'avez fait c'est que vous étiez sur des faits portés sur cette attestation et vous deviez savoir à quoi allait servir cette attestation donc peu importe le but de cette attestation.
vous pouvez toujours informer le destinataire de cette attestation de vos réserves mais si ce que vous avez mentionné dans cette attestation, difficile de dire le contraire maintenant.
cdt